

C3502

François LAVERGNAT

Président-Fondateur du GPFI

91, rte de Bossey

1256 TROINEX



GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 12 et 13 nov. 2015
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau <input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe <input checked="" type="checkbox"/>
Egalement par mail	
Objet:	
Copie à:	

M. le Président du Grand Conseil d'Etat
de la République et Canton de Genève
Secrétariat – 2, rue Hôtel de Ville
Case postale 3970
1211 GENEVE 3

Séance du GC des 12 et 13 novembre 2015 :

Débat sur le projet de loi du Conseil d'Etat sur la laïcité et la religion en relation avec la pétition P 1890 et le nouveau rapport commandé en novembre 2014 au Conseil d'Etat sur les mesures à prendre pour maîtriser les abus d'organisations totalitaires et extrémistes du type scientologie.

Monsieur le Président du Grand Conseil d'Etat,
Mesdames et Messieurs les député(e)s,

Lors de la session des 12 et 13 crt, vous allez débattre sur le projet de loi sur la laïcité et la religion que vous a soumis le Conseil d'Etat.

Sans l'incriminer, il sied de rappeler que lors de la session de mai 2014, suite au rapport des travaux de la Commission des pétitions qui avait fait un excellent travail pour lequel je la félicite, vous avez renvoyé la pétition au Conseil d'Etat afin qu'il propose sous 6 mois certaines mesures à prendre pour lutter contre le développement et les abus d'organisations citées en référence.

Cette tâche ô combien difficile a été confiée à M. le Conseiller d'Etat Pierre MAUDET en charge du DES qui vous a soumis un premier rapport P1890 B lors de la session de novembre 2014 soit il y a un an ; jugé insuffisant, à la majorité des voix des député(e)s ce premier rapport a été retourné au Conseil d'Etat en sollicitant de sa part qu'il en propose un nouveau plus complet pour la session de mai 2015. J'en avais fait part à des collègues d'associations similaires en Suisse, en France et en Europe qui l'attendaient.

Inquiété par l'absence de ce nouveau rapport, j'ai interrogé M. Pierre MAUDET que je remercie au passage pour son travail. Par courrier du 1^{er} juin il m'a fait savoir que : *compte tenu des nombreux et importants travaux toujours en cours en matière de religion et de laïcité, le Conseil d'Etat n'est pour l'heure pas en mesure de vous renseigner sur la suite qui sera donnée à ce nouveau Rapport du Conseil d'Etat à la P 1890 en ajoutant que je (le GPFI) pouvais suivre l'évolution de ce dossier sur le site internet du Conseil d'Etat ce que j'ai fait.*

C'est ainsi que j'ai obtenu cette semaine dernière un projet de loi sur la laïcité très bien élaboré et étudié dont vous devez débattre. A son analyse force est de constater qu'il ne propose pas de mesures contre les abus d'organisations totalitaires et n'a qu'« effleuré » ce problème pour les raisons évidente que je soupçonnais et expose ci-après.

✓

Atteint depuis 1986 par le « *virus des enquêtes* » afin de comprendre le comment et le pourquoi de tels abus, les buts poursuivis par ces organisations totalitaires dangereuses et la timidité qu'ont nos élus à prendre des mesures, mes enquêtes m'ont amené aux constats suivants :

A. Il appartient à nos autorités fédérales de prendre le problème en main s'agissant de la sécurité des citoyens suisses :

1. car si le problème de la laïcité et des religions peut être traité sur un plan cantonal, celui du développement inquiétant depuis 15 années pour le moins de mouvements totalitaires et extrémistes envahissant notre pays est du ressort du Parlement fédéral et du Conseil Fédéral s'agissant de sécurité du pays.
2. De ce fait les mesures à prendre pour freiner et le contrôler ce nouveau fléau de la drogue psychique, de ces maîtres de la pensée, ne peuvent être prises par les cantons individuellement mais par les autorités fédérales en concertation avec eux.
3. Il s'en suit qu'à l'instar de nos pays voisins et européens pour la plupart, de telles mesures aussi importantes et délicates doivent être analysées sur un plan national donc fédéral lequel doit prendre en considération les travaux exécutés par les associations et cantons-frontière principalement touchés, Genève, Vaud, Zürich, Bâle, Valais et autres. En ce domaine, je crois que notre canton de Genève est l'un des pionniers depuis 1994.

B. Le laxisme de nos autorités fédérales face à ce problème grave :

4. Nos Conseillers fédéraux et notre Parlement n'ont aucunement réagi lors de l'inauguration le 26 avril dernier qui a fait la une de la presse, du plus « grand temple de la scientologie en Suisse » à Bâle ville frontière avec l'Allemagne et la France, qui tendent à vouloir l'interdire sur un plan national celle-ci se louant de pouvoir endoctriner jusqu'à 120 personnes par semaine rien que dans cet immeuble !

C. Les raisons de ce laxisme connaissant déjà le chantage exercés par les infiltrations et les pressions faites par ce type d'organisation :

5. on sait qu'en plus de ces infiltrations et pressions sur des organismes politiques et financiers, ces organisations excellent dans l'art d'utiliser habilement les failles et les faiblesses de notre Justice suisse et que de plus elles s'appuient sur d'autres faits existants, prétextes ou alibis leur servant de boucliers, de paravents pour se développer avec tant de facilités se sentant intouchables comme découvert à travers mes enquêtes.
6. Etant un homme d'une droite sociale, toujours actif bien que sans obligations professionnelles et n'appartenant à aucun parti pour n'avoir jamais fait de politique, je peux me permettre d'affirmer ce qu'un jeune en pleine carrière ou fraîchement élu ne pourrait écrire au risque de voir « *sa carrière fusillée* » ce que je connais pour l'avoir vécu.
7. Je puis donc constater et déclarer tout haut que « *nous vivons certes dans une démocratie dont les élus sont choisis démocratiquement par les citoyens pour gérer le Pays et les cantons* » mais d'ajouter à titre personnel : « *que nos élus fédéraux - et par voie de conséquence - cantonaux, semblent subir le dictat d'une forme de capitalisme extrémiste et totalitaire qui « les ficèle et les ligote* » que j'explique ci-après



D. Cela précisé je rappelle que si le GPFI créé en 1994 pour une première pétition est une association de protection de la famille et de l'individu contre les abus de dérives sectaires, celle-ci vise également à protéger les familles et les individus contre toutes formes d'abus de personnes ignorant ou n'ayant ni la connaissance, ni la faculté pas plus que les moyens de faire valoir leurs droits :

8. Celles-ci nous contactent et c'est ainsi que depuis quelques années, le GPFI est sollicité par des retraités et des familles qui pour certaines paient quasiment autant si ce n'est plus de primes d'assurances-maladie que de loyer au point de faire appel à l'aide de l'état, donc aux contribuables.
9. Pour m'en convaincre j'ai tenté l'expérience de m'opposer au paiement de ma prime d'assurance maladie pour de justes motifs et j'espérais avoir ainsi en cas de poursuite la possibilité de faire valoir mes droits devant un Juge du Tribunal de première Instance.

Cet espoir s'est aussitôt volatilisé en constatant que mon assureur avait le pouvoir de s'octroyer lui-même la main levée à l'opposition que j'avais faite à son commandement payer et obtenait d'office l'autorisation de continuer la poursuite par voie de saisie ou de faillite sans passer devant un juge !

L'absence totale de moyens de faire valoir ses droits face à la dictature des assureurs était donc établie au nom de je ne sais quel droit !?

10. Cette expérience m'a amené à échanger durant ces 8 derniers mois des courriers avec mon assureur, le Département Fédéral de l'Intérieur dont dépend l'OAMal chargée de contrôler l'application de la LAMal par les assureurs, ces compagnies privées protégées par un « *doublon* » empêchant tout contrôle : *nommer* au sein de leurs conseils d'administration des représentants de partis politiques quand ce ne sont des parlementaires élus par le peuple.
11. Mes enquêtes et l'Omerta pratiquée par les autorités fédérales m'ont amené à établir un rapport d'enquêtes dont je joins copie.

Je profite de la présente pour féliciter M. Mauro POGGIA pour son *intervention citoyenne* dans la Tribune de ce samedi 7 novembre dans laquelle il a eu le courage et l'honnêteté de dénoncer à juste titre une forme de corruption de parlementaires liés aux assureurs.

Il s'en suit que notre parlement ouvre par là un « large boulevard » à ces organisations totalitaires qui pourvues de services d'enquêtes et de renseignements des plus performants savent cela, ce qui leur permet de proclamer haut et fort :

« Pourquoi des assureurs privés peuvent-ils soutirer sous le couvert du parlement fédéral des sommes démesurées en exploitant le souci qu'ont les personnes de se prémunir en cas d'ennuis de santé et pas nous dans notre conception de la société? »

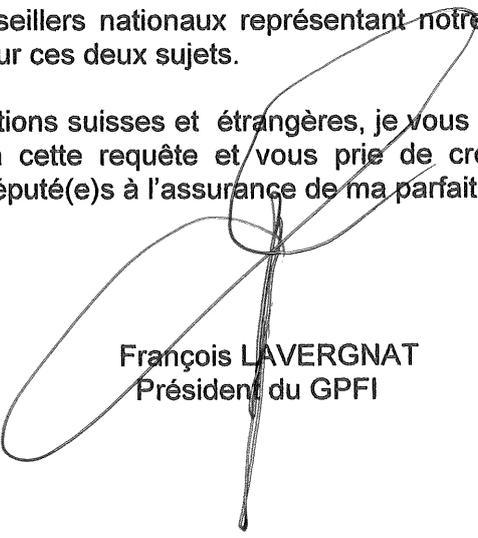
E. Pour conclure :

Considérant qu'il s'agit de la sécurité du pays, nous sollicitons du Grand Conseil d'Etat et de nos Conseillers d'Etat de Genève (*en invitant les autorités des autres cantons à en faire de même*) de déposer devant les autorités fédérales via si nécessaire nos parlementaires représentants chaque canton auprès des autorités fédérales à :

12. interdire la présence d'élus ou de représentants de partis politiques au sein des conseils d'administration des compagnies d'assurances-maladie privées afin de permettre à l'OAMal de surveiller étroitement la LAMal,
13. ramener la LAMal aux fondamentaux de 1994 lors de son acceptation par peuple afin d'abaisser les primes d'assurance-maladie qui ont augmenté et augmentent démesurément depuis 1996 date d'entrée en force de l'OAMal,
14. s'agissant du contrôle de ces organisations, extrémistes, totalitaires tendant à prendre le pouvoir dans notre pays, à mettre en place un organisme de contrôle et de surveillance de celles-ci,
15. et pour ce faire s'agissant de la sécurité de notre pays prendre en considération le travail fourni par les cantons et les associations suisses de défense des familles et des individus.

Aussi avec le soutien d'autres associations, je sollicite au nom du GPFI du Grand Conseil d'Etat et de nos Conseillers d'Etat Genevois comme des autres cantons, de remettre le dossier sur ce phénomène directement ou via nos conseillers nationaux représentant notre canton aux fins d'une interpellation devant le Parlement sur ces deux sujets.

Au nom du GPFI et de toutes les associations suisses et étrangères, je vous remercie l'accueil et de l'attention que vous réserverez à cette requête et vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député(e)s à l'assurance de ma parfaite considération.



François LAVERGNAT
Président du GPFI

Annexe mentionnée.

c.c. M. Pierre MAUDET Conseiller d'Etat par courriel
M. Mauro POGGIA Conseiller d'Etat par lettre
par un même courriel à M.M. Marc LEDERREY et A. BERSET respectivement
chef de l'OAMal et Conseiller Fédéral en charge du DFI